

## **Climat – Annexe 5**

Au-delà de l'ensemble des politiques contribuant à l'adaptation au changement climatique et aux dispositifs de l'axe « Energie » au service de l'atténuation, deux axes spécifiques sont identifiés : les risques naturels et la gestion de la ressource en eau.

L'objectif est de mieux se préparer aux catastrophes naturelles, de promouvoir et soutenir les économies d'eau et de préserver les potentialités des ressources et des milieux.

### **A. Limitation de l'émission de GES**

La limitation de l'émission des gaz à effet de serre et la transition vers une région décarbonée, sont traitées dans la politique énergie.

### **B. Accompagner les territoires dans leur adaptation aux impacts du changement climatique, une opportunité pour innover et développer de nouveaux savoirs-faire et des emplois**

1. Lancement d'un appel à Manifestation d'intérêt « stratégies d'adaptation et résilience des territoires », articulé autour de la gestion des risques et des conflits d'usage de l'eau, y compris dans les zones liées aux fleuves (développer des outils d'aide à la décision, réduire la vulnérabilité des personnes, des activités et du patrimoine...).
2. Lancement d'un appel à projet pour développer des méthodes et techniques alternatives de protection (travaux en techniques alternatives du type végétaux plantés pour le renforcement de berges, la limitation de l'érosion, suppression de digues pour créer des espaces d'expansion des crues ...).

Pour mémoire, l'adaptation du patrimoine des collectivités est traitée dans l'annexe Energie via l'appel à Manifestation d'Intérêt prévu à cet effet.

3. Poursuite de l'indemnisation en cas de catastrophes naturelles, aide à l'investissement pour les communes classées en état de catastrophes naturelles.

### **C. Visibilité et soutien de l'action régionale sur le climat (événements, partenaires relais, observatoires et AMI)**

Il convient de déployer la stratégie de la Région et de garantir la visibilité de son action, notamment en désignant des élus régionaux pour suivre les principaux dispositifs.

4. La Région
  - a. Soutiendra financièrement l'observatoire régional Climat Air Energie (ORCAE).
  - b. Soutiendra l'Institut des Risques Majeurs (IRMA), le Pôle Alpin d'étude et de prévention des Risques Naturels (PARN), le Centre de Recherche des Ecosystèmes d'Altitude (CREA) et Auvergne Rhône-Alpes Environnement Energie (AURAE) en tant que partenaires relais au travers de conventions pluriannuelles.
  - c. Participera à des événements sur les sujets climatiques.
5. Un Appel à Manifestation d'Intérêt sera lancé annuellement pour soutenir des porteurs de projets dans la mise en œuvre d'actions en lien avec les axes d'intervention de la Région.

**D. Intégrer l'enjeu climat dans toutes les politiques et les pratiques de l'institution régionale, via l'élaboration d'une stratégie ambitieuse et transversale**

6. La région sollicitera un financement européen dans le cadre du programme LIFE CLIMAT, pour élaborer une stratégie régionale ambitieuse d'adaptation aux changements climatiques en cohérence avec l'ensemble des politiques régionales. Un projet intégré permet en effet de financer du fonctionnement et de l'investissement pour la mise en place d'actions ou des projets pilotes ou de démonstration. Outre la déclinaison de la stratégie régionale Climat, plusieurs projets pourraient ainsi s'inscrire dans ce cadre : monitoring des collectivités pour une gestion rationnelle des ressources, développement d'innovations pour la production de neige de culture, etc...